L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE : POUR PRENDRE NOTRE AVENIR EN MAIN!

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Mémoire de la
Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean et ses partenaires, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, la MRC du Domaine-du-Roy et la MRC Maria-Chapdelaine

DOMAINE-DU-ROY Lac-Saint-Jean [HD]* *Hautement Distinctif

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

MRC de MARIA-CHAPDELAINE

Déposé devant la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec

Le jeudi 3 octobre 2013 à Saguenay

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Table des matières

INTRODUCTION **3**

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST AU CŒUR DE NOS PROJETS **4**

DES RESSOURCES INTIMEMENT LIÉES AU TERRITOIRE ET SES OCCUPANTS **6**

DES CONDITIONS FAVORABLES POUR DES PARTENAIRES INCONTOURNABLES **8**

CONCLUSION **9**

RÉFÉRENCES **10**

RECOMMANDATIONS **11**

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

INTRODUCTION

À titre de président du conseil d'administration de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, je tiens à remercier la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec de nous fournir l'occasion de nous exprimer sur cette question sensible qu'est l'avenir énergétique du Québec et vous présenter notre vision. D'entrée de jeu, je crois important de préciser que j'interviens ce soir au nom de la Société, mais aussi en celui de ses partenaires que sont la MRC du Domaine-du-Roy, la MRC Maria-Chapdelaine et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan. Vous me permettrez de prendre quelques secondes pour vous présenter les représentants des partenaires qui m'accompagnent ce soir pour livrer ce message important soit messieurs Gilbert Dominique, chef de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, Bernard Généreux, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et Jean-Pierre Boivin, préfet de la MRC Maria-Chapdelaine.

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean est un organisme sans but lucratif créé le 27 septembre 2007. Sa naissance est le fruit d'un partenariat stratégique conclu entre les partenaires publics que sont Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et les MRC du Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine. Nous nous faisons toujours un devoir et une fierté de rappeler que ce type de partenariat est unique au Québec et le fruit de l'expression d'une volonté concertée d'élus autochtones et non-autochtones d'assurer le développement de leurs communautés respectives en misant sur la filière énergétique.

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean a le mandat de développer des projets d'énergie et de les supporter jusqu'au moment de l'obtention des autorisations gouvernementales nécessaires à leur réalisation. Jusqu'à maintenant, deux projets de minicentrales au fil de l'eau ont été pilotés par la Société soit un de 16 MW au Village historique de Val-Jalbert, actuellement en construction, et un de 18,3 MW sur le site de la 11e chute de la rivière Mistassini, au nord du Lac-Saint-Jean. Ce dernier fait malheureusement partie des six projets dont le développement a été freiné par l'arrêt surprise du programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales communautaires de moins de 50 MW, décrété le 5 février 2013 par la ministre des Ressources naturelles du Québec Martine Ouellet pour des motifs essentiellement idéologiques.

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Cette décision fut une véritable gifle au visage de la Société et de ses partenaires puisqu'en procédant comme il l'a fait, le gouvernement du Québec envoyait ainsi l'un des pires messages qui soient à des communautés en matière de développement régional et communautaire. La décision fut d'autant plus surprenante que l'accès à des projets de production d'énergie communautaire constitue une aspiration de longue date du monde municipal et des communautés autochtones pour soutenir leur développement. Mais d'un autre côté, cette décision nous démontre clairement la nécessité de mettre la planification énergétique du Québec à l'abri des humeurs politiques pour éviter que d'autres filières n'en soient victimes, comme ce fut malheureusement le cas pour la filière communautaire de la petite hydraulique. À ce stade-ci, je crois utile de préciser que le mandat de notre Société est plus large que le développement de projets de petites centrales puisqu'il s'étend aussi aux autres filières énergétiques, dans la mesure où des opportunités se présentent.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST AU CŒUR DE NOS PROJETS

Nous sommes particulièrement étonnés de constater que le document de consultation de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec est silencieux concernant la production d'énergie communautaire. Celle-ci permet pourtant d'engager concrètement les communautés dans la réalisation de projets novateurs et éco-responsables où elles peuvent à la fois développer leur capacité entrepreneuriale et générer des revenus stables à long terme pour soutenir leur développement.

Les projets développés par la Société en sont une preuve éloquente et ont été bâtis sur la base des principes suivants :

1) Conception et élaboration mettant à contribution les communautés concernées par les projets. C'est pourquoi la Société organise des préconsultations en amont du processus d'étude d'impact. Elles permettent à la population et aux communautés d'accueil des projets de participer concrètement à la définition de ces derniers. Dans le cas précis de Val-Jalbert, les préconsultations ont été à la base de changements majeurs apportés à la configuration du barrage et à l'architecture de la centrale.

2) Propriété des projets uniquement publique. Outre les partenaires de la Société, les municipalités d'accueil des projets peuvent également y investir si elles le

souhaitent. Dans le cas de la 11ième chute, des aménagements particuliers ont même été mis en place pour faciliter la participation de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette dans la propriété de ce projet.

3) Projets financés selon une voie particulière aux institutions publiques en maximisant le potentiel des emprunts municipaux qui nous permettent de bénéficier de conditions de financement avantageuses s'apparentant à celles du gouvernement du Québec. Des modalités spécifiques doivent être mises de l'avant pour les communautés autochtones.

4) Projets développés avec le souci qu'ils puissent aussi constituer des outils de support aux stratégies de développement du milieu. Dans le cas du projet de Val-Jalbert, les exemples sont nombreux : le toit de la centrale deviendra une esplanade d'observation offrant divers points de vue de la rivière et la chute Ouiatchouan; les redevances versées à la Corporation qui administre le site garantissent à long terme la pérennité de ce produit d'appel primordial au niveau touristique pour la région; plusieurs millions de dollars ont aussi été consacrés à l'intégration patrimoniale du projet. Dans le cas de la 11ième chute de la rivière Mistassini, le projet comprend la construction d'un nouveau pont. Quoique non essentiel à la réalisation du projet, ce pont représente une plus-value inestimable en permettant le désenclavement économique de deux communautés relativement isolées, en plus de favoriser le déploiement des stratégies de cette MRC en regard des sentiers récréatifs de motoneige et de quad. Un autre élément d'intégration significatif de ce projet est l'aménagement d'un parc sur l'ile qui se greffera au Parc régional des grandes rivières, un concept de parc éclaté sur le territoire. Enfin, la présence de la minicentrale au fil de l'eau rendra le site moins favorable à la formation d'embâcles.

Voilà en gros pourquoi nous refusons de baisser les bras à la suite de cette injuste décision du gouvernement de freiner unilatéralement le développement de ce projet. Nous sommes convaincus que le projet de la 11e chute est un exemple parfait de développement durable et c'est pour cette raison que nous vous interpellons afin que vous réhabilitiez la filière des petites centrales hydroélectriques sur un plan communautaire.

En matière d'énergie, l'hydroélectricité fait partie de l'ADN du Québec. Qui plus est, la production hydroélectrique au fil de l'eau constitue la source de production d'énergie la

plus écologique et respectueuse de l'environnement. C'est aussi la forme de production d'énergie qui a l'impact économique le plus positif à long terme en raison des investissements moins importants à consacrer à l'entretien des équipements. Qui plus est, les règles du jeu en vigueur prévoient que les actifs doivent être remis à l'État québécois après une période maximale de 40 ans alors qu'ils sont seulement à la mi-temps de leur durée de vie utile. Ces infrastructures entièrement payées viennent alors gonfler le portefeuille d'énergie patrimoniale disponible et produite à très bas coût.

Nous avons fait la démonstration qu'il était maintenant possible d'envisager que cette filière soit uniquement réservée aux communautés et qu'il ne soit plus requis que des intérêts privés soient propriétaires, même en partie, de ces installations. Le Québec peut maintenant confier le développement de la filière des petites centrales hydroélectriques aux communautés. Le discours gouvernemental de décentralisation et de développement économique en serait d'autant plus crédible et prendrait tout son sens dans cette filière énergétique, où Hydro-Québec poursuivrait son mandat dans les projets d'envergure et les communautés locales régionales et autochtones dans des projets de moindre envergure.

DES RESSOURCES INTIMEMENT LIÉES AU TERRITOIRE ET SES OCCUPANTS

Nous voulons attirer l'attention de cette commission sur le fait que la décision de la ministre Ouellet de mettre un terme au programme des petites centrales contrevient également à l'esprit et à la lettre des dispositions mêmes de l'Entente de principe d'ordre général conclue entre les Premières nations de Mamuitun et Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada[1] en mars 2004. Cette entente prévoit des mesures en vue de favoriser la participation active des Premières nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit au développement des ressources naturelles sur le territoire et leur engagement dans le développement de petites centrales hydroélectriques à la hauteur d'un volume de puissance de 30 MW. Nous voulons insister auprès de cette Commission sur l'importance et l'obligation pour le gouvernement du Québec de respecter les engagements contractés auprès des Premières Nations.

L'exploitation des ressources énergétiques est intimement associée au territoire. Que l'on parle de vent, d'eau, de gaz, de pétrole ou de biomasse, ces potentiels énergétiques se retrouvent plus souvent qu'autrement dans le Québec des régions. À titre de véritables occupants et habitants de leur coin de pays, il est tout à fait normal que nous nous sentions

interpellés au premier chef par leur mise en valeur. Dans les milieux où nous gravitons, on entend souvent l'affirmation suivante : «Le pays appartient à ceux qui l'occupent». S'il adhère à cette théorie, le gouvernement conviendra alors qu'il est primordial d'accroitre les opportunités d'engagement des populations dans les projets d'énergie. Trop souvent les modèles de développement et d'exploitation des ressources ont fait fi de cette réalité qui prend tout son sens dans le désir de miser sur la réalisation de projets qui respectent les principes du développement durable, donc de l'intégration au milieu.

C'est précisément dans cet esprit de développement durable, de cohabitation harmonieuse et de partage équitable des ressources du territoire que les partenaires ont jeté les bases de l'entente créant la Société. Nos partenaires ont toujours été convaincus que les ressources naturelles présentes sur le territoire ont un rôle prépondérant à jouer pour générer des retombées dans les communautés. Il y a un fort consensus selon lequel il existe, dans ce créneau, un fort potentiel d'activités de proximité, de développement local et de diversification économique des communautés autochtones et rurales.

Dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie a été mis sur pied afin d'appuyer les communautés rurales dans la recherche de nouvelles voies de développement en mettant à profit des sources d'énergie. Un rapport[2] a été produit et déposé en 2011. L'une de ses principales conclusions consistait à miser sur la production d'énergie renouvelable qui constitue l'une des plus grandes réussites du Québec moderne. Nous vous invitons à consulter ce rapport puisqu'il contient des pistes intéressantes de travail utiles au mandat de cette Commission.

Dans la même veine, le Québec doit miser sur son immense potentiel de production d'énergie renouvelable pour réduire, à moyen et long terme, sa dépendance aux énergies non renouvelables. Nous devons mettre à profit nos surplus d'électricité pour proposer des stratégies économiques qui favoriseront l'utilisation des énergies renouvelables. Sur ce plan, la région dispose d'un important potentiel de production de biomasse qui pourrait permettre la substitution du mazout dans le chauffage institutionnel, commercial et résidentiel. La biomasse peut également ouvrir des perspectives à moyen terme dans la production d'éthanol. Sachez que notre Société s'intéresse aussi à ce type d'opportunité.

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

DES CONDITIONS FAVORABLES POUR DES PARTENAIRES INCONTOURNABLES

Je tiens à profiter de la tribune qui nous est offerte aujourd'hui pour réitérer notre volonté d'être associés au développement de toutes les formes d'énergies et d'être considérés comme des partenaires incontournables dans tout projet sur le territoire d'intervention de la Société. Pour permettre à l'ensemble des communautés qui auraient le goût de s'engager dans cette filière de développement, nous proposons que le Québec se dote d'une politique semblable à celle de l'Ontario, basée sur le modèle Feed in tariff (FIT), et celle de la Colombie-Britannique, où des communautés ont la capacité de développer des projets de production de différentes formes d'énergies. Les prix de vente des différentes filières sont déterminés à l'avance et varient en fonction du contexte particulier de chacune. Le promoteur peut donc développer son projet à son rythme et ensuite conclure des ententes avec le distributeur d'électricité en fonction des paramètres du programme.

Une telle politique serait, à notre avis, tout à fait conciliable et en lien avec les orientations gouvernementales sur la décentralisation, l'occupation dynamique des territoires et le développement régional. Une démocratisation élargie des questions énergétiques ainsi qu'un accroissement de l'expertise locale en développement de projets énergétiques constitueraient ses plus grands mérites. Cette expertise pourrait ensuite être exportée à l'étranger et devenir une vitrine pour le Québec qui aurait ainsi l'occasion d'occuper une place enviable parmi les leaders mondiaux en énergies renouvelables et en développement durable.

Il s'agirait sans aucun doute d'un choix judicieux de la part du gouvernement car je crois humblement que nous avons prouvé, avec le projet de Val-Jalbert, que l'énergie communautaire a sa place au Québec, en autant qu'elle puisse bénéficier d'un environnement et de conditions favorables pour assurer son développement à long terme. Il ne fait aucun doute que ce projet deviendra une référence en matière d'énergie communautaire et contribuera, à long terme, au patrimoine énergétique du Québec. L'un des exemples probants est que la Société a innové en étant le premier promoteur au Québec à prendre en compte les 16 principes du développement durable dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement de son projet. Une initiative qui a été soulignée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans son rapport[3] déposé en juin 2012.

Le projet se distingue également par la maximisation des surplus générés aux différents partenaires. Une estimation les situe au cours des 20 premières années, soit la période de remboursement des emprunts, à 49,1 M $. Par la suite, les liquidités bondissent pour atteindre 90,9 M$ au terme des 25 premières années. À ce montant, il faut ajouter 9,4 M$ qui seront versés à la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert au cours de la même période. Considérant les revenus d'opération estimés à 167,4 M$, c'est une part de près de 60 % de ce montant qui revient aux partenaires communautaires et à la Corporation. Les revenus ainsi générés seront placés dans des fonds de développement économique dédiés qui serviront à appuyer la mise sur pied d'autres projets porteurs dans leurs milieux respectifs. Pendant des générations, Val-Jalbert représentera l'expression de cette capacité que possèdent les communautés de concilier concrètement leurs intérêts sociaux, environnementaux et économiques dans des projets porteurs lorsqu'on leur en donne l'opportunité.

Nous avions conservé la même approche dans le cadre du projet de la 11e chute qui bénéficie d'un haut niveau d'adhésion au sein des communautés d'accueil du projet et du territoire de la MRC Maria-Chapdelaine. La population s'est appropriée le projet tout au cours des étapes de son processus de développement et des gens de tous âges y ont participé. L'ainée du village de Notre-Dame-de-Lorette, une dame âgée de 93 ans, est venue à nos préconsultations car elle souhaitait contribuer à ce projet qui générera des bénéfices importants à long terme pour sa communauté, où pourront vivre et prospérer ses nombreux enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. C'est aussi ça l'énergie communautaire! C'est aussi pourquoi toute stratégie gouvernementale en cette matière ne peut être improvisée et guidée par des lobbys idéologiques ou autres.

CONCLUSION

La voie du Québec en matière d'énergie est, à notre avis, toute tracée. Privilégié de pouvoir disposer d'abondantes sources d'énergie verte, le défi du Québec porte davantage sur la substitution de son énergie non renouvelable. Le potentiel de production québécoise est immense, mais la mutation vers des énergies renouvelables pour combler nos besoins requiert, à nos yeux, un changement d'approche novateur, soit une véritable planification énergétique visant à réduire de façon significative sa dépendance aux énergies non renouvelables. Il serait plus opportun de concentrer nos efforts à effectuer ce virage important plutôt que de laisser miroiter aux Québécois les fruits économiques d'exploitation de nouvelles sources d'énergie non renouvelables. Comme elles sont

justement non-renouvelables, nous avons la possibilité de les conserver pour l'avenir et choisir le moment propice pour les exploiter.

Nous sommes également d'avis que les communautés doivent être systématiquement engagées dans la réalisation de projets énergétiques et que pour y parvenir, l'État québécois doit aménager un cadre bien défini à l'intérieur duquel elles pourront manœuvrer sans être inquiétées par les humeurs changeantes des gouvernements. La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean a fait la démonstration qu'il était possible de répondre aux besoins des Québécois en réalisant des projets en parfaite harmonie avec l'environnement dont les bénéfices permettent l'émergence de d'autres initiatives au profit des communautés et assurer leur développement à long terme.

Maitriser et orienter notre avenir, n'est-ce pas là aussi un pas vers un meilleur développement durable? En examinant la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec, la réponse ne peut définitivement qu'être affirmative.

Denis Taillon
Président du conseil d'administration

RÉFÉRENCES:

[1] Secrétariat aux Affaires autochtones du Québec, 31 mars 2004, Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada.
http://www.versuntraite.com/documentation/telecharger.htm

[2] Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), Rapport du Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie, avril 2011.
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement_regional/ruralite/groupes_travail/rapport_groupe_prod_energie.pdf

[3] Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), rapport d'enquête et d'audience publique no. 289, projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au village historique de Val-Jalbert, juin 2012.
http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape289.pdf

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Recommandations

- ***Que le gouvernement du Québec réduise de façon significative, à moyen et long terme, sa dépendance aux énergies non renouvelables en misant sur l'immense potentiel de production d'énergie verte sur son territoire.***

- ***Que le gouvernement du Québec profite de la nouvelle stratégie énergétique pour mettre à profit les surplus d'électricité actuels et propose des stratégies économiques qui favorisent l'utilisation des énergies renouvelables dans une perspective de développement durable.***

- ***Que le gouvernement du Québec reconnaisse la volonté des communautés d'être considérées comme des partenaires incontournables en les associant au développement de toutes les formes d'énergies sur leur territoire.***

- ***Que le gouvernement du Québec réhabilite la filière des petites centrales hydroélectriques et qu'elle soit uniquement réservée aux communautés afin qu'Hydro-Québec puisse se concentrer au développement de projets de plus grande envergure.***

- ***Que cette Commission s'inspire des recommandations du Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie mis sur pied dans le cadre de la Politique de la ruralité 2007-2014.***

- ***Que la future stratégie énergétique du Québec comprenne un cadre défini permettant aux communautés de développer, jusqu'à leur réalisation, des projets d'énergie à l'abri de tout changement de contexte politique. Un cadre similaire à celui implanté en Ontario, basé sur le modèle Feed in tariff (FIT), et en Colombie-Britannique, où des communautés ont la capacité de développer à leur rythme des petits projets de production de différentes formes d'énergies et conclure ensuite une entente avec le distributeur d'électricité.***